

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 882

présenté par  
MM. Folliot, Abelin  
et les membres du groupe Nouveau centre

-----  
**ARTICLE 7**

Après le mot :

« économiques »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 10 :

« , commerciales, de services publics et de santé ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les actions du programme national de requalification des quartiers doivent également porter sur la réorganisation ou la création d'activités de services publics et de santé.